

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU

SOULTZERLAND

HOFFEN, KEFFENACH, MEMMELSHOFFEN, RETSCHWILLER,
SCHOENENBOURG, SOULTZ-SOUS-FORETS, SURBOURG

COMMUNE DE

SCHOENENBOURG

Note relative au réseau d'eau potable

ELABORATION
APPROBATION



VU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION DU

23 JAN. 2012

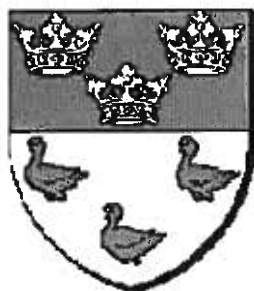
A HOHWILLER
LE

24 JAN. 2012

LE PRESIDENT

Charles GRAF

Commune de SCHOENENBOURG



Annexe sanitaire du P.L.U.

Note relative au réseau d'eau potable



O.T.E. ingénierie

OMNIUM TECHNIQUE EUROPÉEN

1 Rue de la Lisière

BP 40110

67403 ILLKIRCH CEDEX

Tél. 03 88 67 55 55 - Fax 03 88 66 70 80

REV	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE : 08271	Page : 1/11
0	17/12/2010	Création	OTE - S. WASSMUTH	C.H.		

Les révisions sont indiquées par une marque de révision notée en marge

SOMMAIRE

1.	Introduction.....	3
2.	Généralités	4
2.1.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	4
2.2.	DEMOGRAPHIE	4
2.3.	DEVELOPPEMENT URBAIN	4
2.4.	ANALYSE PAYSAGERE	6
2.5.	TOPOGRAPHIE.....	6
2.6.	GEOLOGIE	6
2.7.	HYDROGEOLOGIE.....	8
2.8.	RESEAU HYDROGRAPHIQUE.....	8
3.	Etat actuel.....	9
3.1.	STRUCTURE ADMINISTRATIVE.....	9
3.2.	INSTALLATIONS EXISTANTES.....	9
3.2.1.	RESEAU INTERCOMMUNAL.....	9
3.2.2.	RESEAU COMMUNAL	10

1. Introduction

Conformément à l'article R. 123-14 du Code de l'Urbanisme, la présente annexe sanitaire, relative au réseau d'eau potable, accompagne le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Elle est constituée des pièces suivantes :

- la note technique décrivant les caractéristiques essentielles du réseau dans son état actuel et futur,
- un plan du réseau avec les projets d'aménagement.

Le présent document constitue la note technique.

2. Généralités

La commune de Schoenenbourg, intégrée à la Communauté de Communes du Soultzerland, est également rattachée aux Etablissements Publics de Coopération suivants :

- le syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;
- le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin ;
- le SICTEU du secteur de Sultz-Sous-Forêts ;
- le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du canton de Sultz-Sous-Forêts ;
- le Syndicat des communes forestières de Sultz-Sous-Forêts et environs ;
- le Syndicat intercommunal pour la gestion de la piscine de Drachenbronn.

2.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

La commune se situe au Nord de la commune de Sultz-Sous-Forêts dans la moitié Nord du territoire intercommunal.

La commune de Schoenenbourg est desservie par les routes départementales 264 et 65. Son ban communal est d'une surface de 550 hectares pour une population de 672 habitants en 2007.

La commune de Schoenenbourg fait partie du canton de Sultz-Sous-Forêts lequel est rattaché à l'arrondissement de Wissembourg.

2.2. DEMOGRAPHIE

La commune estime à 680 sa population actuelle, supposant que certains habitants sont partis depuis le dernier recensement.

La population de Schoenenbourg est restée quasiment stable sur 20 ans, avec 1% de hausse entre 1990 et 2008. En réalité, la commune a perdu de la population entre 1990 et 2007, date du dernier recensement officiel, et a accueilli quelques habitants de plus avec la construction de 6 nouvelles maisons en 2007, portant sa population actuelle à 680 habitants, contre 673 en 1990.

2.3. DEVELOPPEMENT URBAIN

Le centre ancien de Schoenenbourg est plutôt ramassé, au pied de l'église qui domine les maisons d'une part et tout le paysage jusqu'à Hermerswiller d'autre part. Le bâti traditionnel tel qu'il a été défini dans la typologie sur le Soultzerland est peu dense, laissant une grande part au végétal. Une des spécificités de cette commune est la présence d'un type traditionnel supplémentaire, fait de bâtiments-blocs tout en longueur, implantés sur la parcelle à l'alignement ou en fort recul, sans forcément former une forme

de cour. Ces deux types de bâti ont la même particularité : l'orientation des faitages n'est pas homogène, offrant tantôt pignon, tantôt gouttereau sur la rue.

A partir de ce noyau ancien, l'urbanisation s'étale linéairement le long des voies, principalement sur la rue de la Liberté où s'exposent tous les autres types de bâti : diffus ou planifié, faubourg structuré ou non. L'urbanisation récente sous forme de bâti isolé sur sa parcelle étire également les rues de la Forêt, des Papillons, du Moulin ainsi que de l'Eglise, et commence à apparaître sur trois autres chemins ruraux, impliquant une succession d'impasses parallèles. Notons une exception à ce phénomène : l'épaisseur obtenue dans le tissu urbain grâce à la voie de bouclage créée par la rue des Fleurs.

L'urbanisation récente a transformé Schoenenbourg : d'un village ramassé en contrebas de son église dominante, est né un village-rue qui a pris possession de la ligne de crête sur 1,3 km et qui s'impose à présent fortement au grand paysage.

2.4. ANALYSE PAYSAGERE

Initialement implanté en ligne de crête, voir sur un sommet d'une des collines en limite Nord du Soutzterland, le village de Schoenenbourg s'est progressivement développé de manière linéaire au fil de la RD264, et principalement sur le versant Sud de la colline.

Aujourd'hui Schoenenbourg s'impose comme une charnière paysagère, sorte de frontière urbaine accentuant le sentiment d'entrée dans le Soutzterland pour le quidam arrivant par le Nord.

Si le clocher de Schoenenbourg fait office de repère visuel depuis, notamment, Hermerswiller, le village s'insère relativement bien dans le grand paysage du fait de la topographie.

A l'échelle du ban si le village ancien reste relativement bien préservé dans son écrin de vergers, les développements récents s'imposent plus abruptement du fait d'une implantation en pied de pente, ce qui accroît son exposition pour les personnes arrivant par le Sud.

2.5. TOPOGRAPHIE

Le ban communal de Schoenenbourg se place en limite Nord du territoire du Soutzterland. Le point le plus haut atteint 198 mètres et se place dans le village ancien alors que les points les plus bas se placent à une altitude de 140 mètres le long des cours d'eau, en fond de vallon.

Le village de Schoenenbourg est implanté sur les parties hautes de son territoire à une altitude de plus de 175 mètres. Le développement urbain a suivi les pentes des versants tout en restant proche de la ligne de crête.

2.6. GEOLOGIE

Du point de vue géologique, les collines reposent sur des marnes argileuses de l'Oligocène (dépôts marins du Tertiaire). Ces terrains ont été recouverts par des loess, aujourd'hui plus ou moins décarbonatés. Ce sont des sols favorables à la culture des céréales.

En superficiel, les sols de la commune de Schoenenbourg se composent essentiellement de loess du würm qui sont érodés sur une grande épaisseur. L'épaisseur des loess est de l'ordre de 4,00 à 5,00 m.

Le loess est un sédiment constitué de poussières dont la majeure partie est de la taille des limons (4 à 50 micromètres), et qui a été mis en place au cours de périodes froides de l'ère quaternaire, sous l'influence de vents secs (et le plus souvent froids). Les loess sont essentiellement localisés à la périphérie des anciennes calottes glaciaires du quaternaire.

En périphérie de Schoenenbourg dans les vallées drainées par les affluents du Seltzbach, on rencontre des alluvions récentes assez fines. La majeure partie du remplissage des fonds de vallées paraît d'âge holocène. L'épaisseur de ces dépôts est relativement importante. La lithologie précise de ces alluvions est mal connue.

Les couches Chattien et Rupélien supérieur font la transition entre les loess et les alluvions. Il s'agit de couches à Mélettes (marnes gris clair, plus ou moins feuilletées, généralement sableuses et micacées), de marnes à Cyrènes et de couches de Niederroedern (marnes grises à bariolées).

2.7. HYDROGEOLOGIE

Au niveau hydrogéologique, Schoenenbourg se situe dans les basses terrasses alluviales du Seltzbach. Leur régime est essentiellement déterminé par le niveau du cours d'eau ; ces ressources sont inexploitable.

2.8. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de Schoenenbourg est irriguée par le Wintzenbaechel et par deux de ses affluents, le Gaensbaechel et le Kirrbaechel. Ce dernier marque la limite communale au Nord et le Kirrbaechel s'écoule dans le creux de vallon, en limite Nord de la zone bâtie. Quant au Wintzenbaechel, son cours marque la limite communale avec Keffenach, Retschwiller et Hoffen.

La commune de Schoenenbourg est concernée par des débordements de cours d'eau en secteurs non bâtis.

3. Etat actuel

3.1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE

L'alimentation en eau potable de la commune est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Communes du Canton de Sultz-sous-Forêts.

Ce syndicat a en charge la gestion des réseaux, ainsi que leur entretien.

3.2. INSTALLATIONS EXISTANTES

3.2.1. RESEAU INTERCOMMUNAL

3.2.1.1 PRODUCTION

Les principaux points de prélèvement sont les suivants :

- sources des Sept Fontaines captant la nappe des grès vosgiens,
- Grandes Fontaines captant la nappe des grès vosgiens,
- 2 forages dans le massif du Hochwald captant la nappe des grès vosgiens,
- Forage à Neuhaeusel par le biais du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable captant la nappe des alluvions rhénanes.

En 2009, les volumes prélevés sont les suivants :

- sources des Sept Fontaines : 221 122 m³,
- 2 forages dans le massif du Hochwald : 147 224 m³,
- Forage à Neuhaeusel par l'achat au Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de Wissembourg : 451 339 m³.

Les réservoirs présents sur les réseaux sont les suivants :

- Réservoir 1 du Weidenweg d'une capacité de 500 m³ et interceptant l'eau provenant des sources des Sept Fontaines et des forages du Hochwald,
- Réservoir 2 de Surbourg d'une capacité de 500 m³ et interceptant l'eau provenant du réservoir 1 du Weidenweg et de Neuhaeusel,
- Réservoir de Hohwiller d'une capacité de 1 000 m³ et interceptant l'eau provenant de la nappe phréatique de Neuhaeusel,
- Château d'eau de Schoenenbourg d'une capacité de 150 m³ et interceptant l'eau provenant des sources et des forages du Hochwald.

Tous les captages d'eau du Syndicat sont affectés d'un périmètre de protection qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2000.

Le forage du Syndicat de Production a été déclaré d'utilité publique en 2010.

3.2.1.2 DISTRIBUTION

La vente d'eau en 2009 se décompose de la façon suivante :

- 563 746 m³ pour la consommation domestique et agricole,
- 63 010 m³ pour la consommation industrielle.

Le réseau du Syndicat compte :

- 140 km de conduites principales,
- 42 km de branchements particuliers.

Le secteur Nord du Syndicat est alimenté par les sources de Sept Fontaines et les forages du Hochwald.

Le secteur Sud du Syndicat est alimenté par les ressources précédentes et par le Syndicat Mixte de Production (forages de Neuhaeusel).

Le syndicat réalise de nombreuses interventions sur le réseau.

En 2009, les travaux ont principalement consisté à réaliser une extension du réseau sur 145 ml pour le lotissement « La Roselière » à Betschdorf et à renforcer la conduite intercommunale Soultz-sous-Forêts / Kutzenhausen sur 920 ml.

La commune de Schoenenbourg n'était pas concernée par des travaux.

3.2.1.3 QUALITE DE L'EAU

Des stations de traitement d'eau sont présentes en aval immédiate des ressources :

- grandes fontaines : traitement de neutralisation,
- forages du Hochwald : traitement d'arsenic et de neutralisation,
- sources des Sept Fontaines : traitement d'arsenic et de neutralisation.

En 2009, l'eau produite et distribuée par le Syndicat des Eaux de Soultz-sous-Forêts est conforme aux limites de qualité physico-chimique en vigueur.

Sur le plan bactériologique, l'eau provenant des forages de Neuhaeusel est conforme aux limites en vigueur ; l'eau provenant des sources et des forages du Hochwald est de qualité moyenne, mais aucune restriction d'usage de l'eau n'a été jugée nécessaire par l'autorité sanitaire.

3.2.2. RESEAU COMMUNAL

3.2.2.1 CONSOMMATION

En 2009, la consommation moyenne annuelle sur la commune est de 25 768 m³, ce qui représente 4,6% de la consommation domestique et agricole du Syndicat.

Le nombre d'habitants étant de 686, la consommation domestique moyenne d'eau par habitant et par jour est de 103 l.

A l'échelle du Syndicat, la consommation domestique moyenne d'eau par habitant et par jour est de 129 l.

La consommation moyenne de la commune de Schoenenbourg est inférieure à la consommation moyenne du syndicat.

3.2.2.2 DISTRIBUTION

La desserte de la commune de Schoenenbourg est assurée par une conduite DN 100 provenant par l'Ouest de la commune.

Cette conduite alimente également le château d'eau de Schoenenbourg situé rue de la Liberté.

En cas de rupture sur la conduite intercommunale, la seule ressource en eau de Schoenenbourg est le château d'eau. Sa capacité étant de 150 m³, la commune possède une autonomie de l'ordre de 2 jours.

Le réseau de Schoenenbourg est globalement maillé. La conduite rue de la Liberté est partiellement renforcée en diamètres 125 et 150 mm.

Les quelques rues restantes possèdent des réseaux en antenne de faible longueur (inférieure à 300 m).

Les conduites de distribution ont des diamètres compris entre 60 et 150 mm.

3.2.2.3 SERVICE INCENDIE

Les dispositions à prendre en vue de la lutte contre l'incendie sont régies par la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951. Les canalisations alimentant les appareils d'incendie devront pouvoir fournir un débit minimal de 60 m³/h avec une pression au sol d'au moins 1 bar. L'espacement entre poteaux d'incendie doit être de l'ordre de 150 m.

Le réseau de distribution de la commune de Schoenenbourg est équipé de poteaux d'incendie et poteaux auxiliaires répartis sur l'ensemble de la commune.

3.2.2.4 QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Le contrôle sanitaire est confié au Service Santé-Environnement de la DDASS.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé. Les prélèvements sont réalisés à la ressource et sur le réseau de distribution (réservoirs, communes aux robinets du consommateur).

Pour 2009, le contrôle sanitaire a permis de constater que l'eau produite et distribuée par le Syndicat sur le secteur Nord est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan bactériologique, l'eau est de qualité moyenne, mais aucune restriction d'usage n'a été jugé nécessaire par l'autorité sanitaire.